



Besançon le 14 septembre 2012

Sursis à statuer de M. le Préfet pour le projet de carrière de la SAS Maillard à Semondans

Une demande d'autorisation a été déposée par la Société MAILLARD, pour l'ouverture d'une carrière de roches calcaires, lieu dit « La Craie » à SEMONDANS.

L'enquête publique associée s'est déroulée fin 2010, suivie d'un rapport du commissaire enquêteur en décembre 2010. La Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages compétente s'est réunie à deux reprises en avril 2011 et en juillet 2012.

Le Préfet a décidé de surseoir à statuer sur cette demande et a demandé à la société MAILLARD la production :

- d'une étude technique spécifique avec tirs d'essai permettant de garantir la protection de la canalisation de transport de gaz exploitée par GRT-gaz et du tunnel ferroviaire de Chavanne exploité par RFF,
- d'une étude géologique sur la stabilité des terrains pour garantir la protection de ladite canalisation de transport de gaz,
- enfin, des éléments circonstanciés permettant d'établir la stricte compatibilité du projet avec le schéma départemental des carrières en vigueur dans le Doubs.

C'est seulement au vu des résultats des différentes études et justifications dont la production est demandée, que le Préfet pourra envisager de statuer sur la demande au regard des deux conditions essentielles que sont la justification des besoins en matériaux considérés et la garantie de la sécurité de nos concitoyens dans toutes ses dimensions.

Un arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2012 a été pris en ce sens et notifié au demandeur.

Contact :

DREAL Franche-Comté

17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

tél : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr